

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Date de la convocation: 08/09/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants: 11

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT,
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

ADMISSION EN NON-VALEUR - (D 2025 049)

Le Maire présente au Conseil municipal la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables par le Trésor public. Ce sont des créances qui datent de 2021 et pour lesquelles la Trésorerie n'a pas pu recouvrer les titres que la Commune a émis. Il convient donc d'inscrire la somme de 595,00 € au cpte 6541 afin d'admettre la non-valeur des créances.

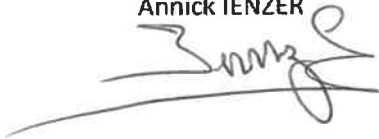
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité avec deux voix contre (Michèle MATHIEU, Jean-Jacques DEBIEVE),

ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 595,00€

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

